



- Points de prélèvement
- Accès au site - Informations**
- Panneaux d'entrée de plage
- Plage pour chiens
- Stationnement
- Handiplages
- Toilettes publiques
- Sécurité des activités nautiques**
- Postes de secours
- Bornes d'appel d'urgence
- Balitage du plan d'eau**
- Bouées de la Z.I.E.M.
- Bouées de chenal
- Limite de la Z.I.E.M.
- Limites des chenaux nautiques
- Sites de baignade**
- Espaces concédés par la Ville
- Espaces publics
- Limites des plages publiques
- Biocénoses marines**
- Cymodocea nodosa
- Posidonies
- Zostera noltii
- Matte morte
- Petits fonds rocheux
- Galets graviers
- Sable
- Vase portuaire
- Dépôts de déversoir d'orages
- Enrochements artificiels

Sont interdits sur les plages :

- le camping
- les feux
- les chiens (sauf la Lanterne)

Autres informations :

- Baignade surveillée face aux postes de secours
- Eau potable disponible à chaque douche publique